

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-432  
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION  
OU LA LOCATION DE VÉHICULES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-M-432 créant une réserve financière pour l'acquisition ou la location de véhicules.

Le présent règlement a pour objet :

- De créer une réserve financière pour financer toute dépense reliée l'acquisition ou la location de véhicules pour un montant projeté de 500 000 \$.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 16 décembre 2025 – Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 janvier 2026.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe